

Juin 2021

L'actualité des projets du CISIRH

[BSRMRH] COPIL du réseau interministériel de modernisation des Ressources Humaines (IMRH)

Le COPIL du Réseau IMRH a été organisé à distance le 5 mai. La participation a été un vrai succès, tous les ministères étaient en effet représentés !

Après avoir brièvement rappelé les missions du Réseau IMRH, cette séance a été l'occasion :

- d'échanger sur les sujets traités par ce réseau (FISI, demandes RH, supplément familial de traitement, titres à valider, veille réglementaire) ;
- d'identifier les thématiques RH pouvant faire l'objet de travaux du Réseau IMRH (exemples : le congé bonifié ; les processus collectifs) ; l'intérêt des ministères pour les prochains ateliers sur le SFT (notamment la garde partagée) et les titres à valider a été confirmé ;
- de présenter le plan d'actions du Réseau IMRH pour consolider son positionnement au sein de la communauté interministérielle (création d'un compte Osmose dédié au Réseau IMRH ; renforcement de la communication sur les sujets du Réseau IMRH, etc.).

Vous pouvez retrouver le support de la réunion sur [PissaRHo](#).

[DSN] Le projet CTDSN mené en étroite collaboration avec les responsables des missions SIRH ministérielles.

Les équipes CTDSN et la DGFIP animent depuis fin 2020 des «ateliers employeurs ministériels».

Chaque atelier réunit une trentaine de collaborateurs issus des missions SIRH mais aussi des bureaux de gestion RH et paie. Ces ateliers ont plusieurs objectifs :

- apporter un éclairage sur les contraintes de la norme DSN et les impacts en matière de gestion RH et codification de la paie,
- échanger sur les cas de gestion rencontrés dans les ministères et réexpliquer les consignes en matière de gestion.

- partager les difficultés rencontrées sur le terrain au sein des ministères et les solutions mises en œuvre.
- mettre en place un réseau d'échanges et de partage de démarches, d'outils, et d'actions d'accompagnement.

Des thèmes variés ont été abordés lors des 5 premières rencontres

- Atelier n°1 : La gestion des contrats et des suspensions
- Atelier n°2 : La gestion des structures et des affectations(SIRET) et l'identification de l'Agent (NIR)
- Atelier n°3 : Les profils cotisants, Grades NNE et la gestion des indemnitaires,
- Atelier n°4 : Le Bilan d'Identification des Salariés (BIS) et présentation des feuilles de route des ministères
- Atelier n°5 : Focus sur la gestion de la PNA, gestion indemnitaire, rupture conventionnelle, Congé de transition professionnelle et suite des présentations des feuilles de route ministérielles

Chaque atelier planifié sur un format de 3h00 est l'occasion de transmettre de l'information en apportant un éclairage très opérationnel aux questions posées par les ministères ou points de blocages rencontrés. Chaque rencontre est l'occasion d'aborder des sujets précis sur des problématiques diverses de codification de certains actes de gestion. Les ministères traduisent leur difficulté de mise en œuvre de certains changements dans les pratiques de gestion. Cela a été le cas depuis 2021 pour la gestion rétroactive des détachements entrant/sortant (détachement sur emploi fonctionnel principalement). Ce contact régulier avec la réalité de mise en œuvre sur le terrain permet à chaque acteur de concilier la nécessité de respecter la réglementation RH avec sa déclinaison dans les SIRH.

Ces échanges sont riches car ils permettent de mettre l'accent sur les points de vigilance à porter par les bureaux de gestion RH mais aussi de faire remonter au bureau BSRMRH (Bureau de la Simplification réglementaire et modernisation RH) du CISIRH des questionnements qui relèvent de la mise en œuvre des textes réglementaires.

Juin 2021

L'actualité des projets du CISIRH

[BSIMRH] RenoiRH décisionnel lance ses formations

L'équipe de RenoiRH décisionnel a planifié 4 parcours de formations complets pour juin et juillet 2021.

Ces formations concernent les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique. Elles permettront d'assurer la montée en compétence de 44 stagiaires pour un total de 132 jours de formations pour l'instant programmés en visioconférence.

Le CISIRH produira en parallèle des médias utilisables par les partenaires RenoiRH afin de mener leurs propres actions de formation.

[BSRMRH] Impact des congés et absences

Un atelier consacré à l'étude des impacts des congés et absences sur le versement des primes et indemnités de la fonction publique d'Etat a été organisé le vendredi 7 mai par visioconférence avec la DGAFP.

Lors de cet atelier, la qualification juridique de l'IFSE a été précisée et les impacts des différents congés et absences sur son versement ont été identifiés. Il ressort des échanges avec la DGAFP que l'IFSE ne doit pas être considérée comme une indemnité accessoire du traitement et qu'à ce titre son versement doit être intégralement suspendu en cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée.

Cet atelier a également été l'occasion de faire le bilan des travaux de rapprochement entre les catégories d'indemnités définies par le CISIRH et celles identifiées par la DGAFP dans le cadre du simulateur des écarts de rémunération hommes/femmes. Il a été convenu, en raison des objectifs différents poursuivis par la DGAFP et le BSRMRH dans le cadre de leurs études respectives, de ne pas poursuivre davantage ces travaux de comparaison.

Aussi, la classification produite par le BSRMRH sera exclusivement dédiée aux impacts des congés et absences sur le versement des indemnités.

Le BSRMRH a ensuite présenté à la DGAFP la poursuite de ses travaux sur les catégories d'indemnités et sur les groupes de congés et absences identifiés pour la réalisation de la matrice interministérielle.

Quatre fiches établissant respectivement les impacts des congés et absences sur le versement de 4 catégories d'indemnités ont été proposées en séance à la DGAFP pour une validation à l'issue de l'atelier.

Le prochain atelier aura lieu à la mi-juillet avec la DGAFP. Celui-ci aura pour objectif d'aboutir à :

- la validation des catégories d'indemnités identifiées par le BSRMRH pour la réalisation de sa matrice ;
- la validation des indemnités interministérielles rattachées à chaque catégorie d'indemnités ;
- la validation de l'ensemble des fiches identifiant les abattements applicables aux catégories d'indemnités au regard des différents congés et absences.

[Référentiels] Mise en production du domaine « Nomenclatures DGAFP »

Un nouveau domaine « Nomenclatures DGAFP » a été mis en production dans l'instrument de gestion des référentiels de la fonction RH (INGRES).

Ce domaine permettra d'accueillir le Référentiel Métier de la Fonction Publique (RMFP) qui permettra notamment d'alimenter la Plateforme de l'Emploi Public (PEP) via les API Ingres.

Ces nouvelles pages permettront de gérer les référentiels suivants : emplois de référence, domaines fonctionnels, familles, niveaux de compétence, compétence managériale.

Juin 2021

Focus sur : Projet AgentConnect

Agent Connect bientôt disponible sur le portail d'authentification du CISIRH !

Agent Connect est un moyen d'identification décliné de France Connect (<https://franceconnect.gouv.fr/>) que bon nombre d'entre vous utilisent déjà à titre personnel pour vous identifier sur des sites comme inforetraite, Ameli ou télépoints. Un service identique pour les agents de l'Etat est proposé par la DINUM (Direction Interministérielle du NUMérique).

Ce dispositif a pour but de diminuer le nombre de mots de passe à retenir pour les agents. Ainsi l'identification de l'agent se fera par son ministère d'origine, puis sera transmise au portail du CISIRH, via AgentConnect. Pour pouvoir utiliser AgentConnect, il faut donc que notre portail se raccorde à AgentConnect, mais aussi que les différents ministères/partenaires s'y raccordent (plus précisément, leur annuaire).

Le projet est en cours de développement, pour une livraison prévue durant l'été. Ainsi le CISIRH sera l'un des premiers fournisseurs de service d'Agent Connect !

Les annuaires du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR) et du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) devraient être connectés à cette date. Ainsi les agents de ces entités auront la possibilité de s'identifier sur le portail d'authentification du CISIRH avec le même identifiant que celui utilisé pour les applications de leur ministère.

Moins de mots de passe à utiliser c'est moins de risques de les oublier, de devoir les réinitialiser et ainsi moins solliciter l'AU : et c'est avant tout plus de simplicité !

